

Laon, le 10 février 2021

**Dossier suivi par :**

Mathilde Lesage  
Responsable des ressources  
humaines  
[sei02.rh@ac-amiens.fr](mailto:sei02.rh@ac-amiens.fr)  
03 23 26 22 37

SEI/FD/ML/2020-2021

**Direction des Services  
Départementaux de l'Éducation  
Nationale de l'Aisne  
Cité administrative  
02000 LAON**

L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les accompagnants des élèves en  
situations de handicap  
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale

**Objet : note relative à la rentrée scolaire 2021-2022**

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2021-2022, je vous invite à nous faire part des situations qui pourraient justifier une modification de votre pôle inclusif d'accompagnement localisé (PIAL) d'affectation.

En raison de la mise en place des PIAL, qui ont pour principal objectif de pérenniser l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les changements d'affectation ne pourront être envisagés que dans certaines situations.

Si vous souhaitez faire la demande d'un changement de PIAL, il faudra envoyer le document que vous trouverez en annexe [fiche de rentrée scolaire 2021-2022](#). Toute demande devra être justifiée et motivée, et parvenir par voie hiérarchique au Service Ecole Inclusive à l'adresse [avs.ash02@ac-amiens.fr](mailto:avs.ash02@ac-amiens.fr) avant le 8 mars 2021.

Si vous rencontrez des difficultés particulières, les services de la DSDEN sont à votre disposition :

- Le Dr Villette, médecin de prévention des personnels, 03 23 26 20 67
- Mme Luraschi, assistante sociale des personnels, 03 23 26 20 68
- M. Boussemaëre, conseiller ressources humaines de proximité, 03 23 26 26 14

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette note.

  
Hervé SEBILLE